

En 2020, Anne Hidalgo, maire de Paris et son adjointe Dominique Versini, en charge des Droits de l'enfant et de la protection de l'enfance ont créé la Mission Droits de l'Enfant de la Ville de Paris.

Le but de cette Mission est de défendre vos droits et de vous les faire découvrir.

■ Comment ?

La Mission recrute des « Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant », volontaires en service civique âgés de 18 à 25 ans qui s'engagent pour les droits de l'enfant et vont dans tous les établissements parisiens pour informer les enfants et les adolescent·e·s. Plusieurs milliers d'entre eux sont ainsi sensibilisés chaque année.

Par exemple, les jeunes volontaires se rendent dans les centres de loisirs, les écoles, les collèges, les clubs de sport, les centres sociaux ou les établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Leur rôle est d'informer tous les enfants sur leurs droits et de leur expliquer quoi faire s'ils ne sont pas respectés.

Les numéros d'urgence

📞 119 · Allô enfance en danger

Le 119 est le numéro de téléphone pour l'enfance en danger. Si toi ou un autre enfant que tu connais es confronté·e·s à une situation de danger, chez toi, à l'école, sur internet ou dans tout autre lieu que tu fréquentes, tu peux appeler ce numéro pour recevoir des conseils de professionnels.

L'appel est confidentiel et gratuit.

Tu peux appeler tous les jours à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

🌐 Si tu préfères, tu peux aussi t'adresser au **119** par tchat ou en remplissant un formulaire via la page « Besoin d'aide ? » de son site internet : <https://www.allo119.gouv.fr>

📞 3018 · e-Enfance

Si toi ou un autre enfant que tu connais vous faites harceler (moquer, insulter, menacer) à l'école ou sur internet, c'est ce numéro qu'il faut appeler. Des professionnels sont là pour t'écouter et te donner des conseils, et ils peuvent même t'aider à faire supprimer d'internet des messages ou des images blessantes ou choquantes.

L'appel est anonyme, confidentiel et gratuit.

Tu peux appeler tous les jours de 9h à 23h.

🌐 Si tu préfères, tu peux aussi t'adresser au **3018** en téléchargeant l'application ou par tchat sur **3018.fr**



# Connaître ses droits

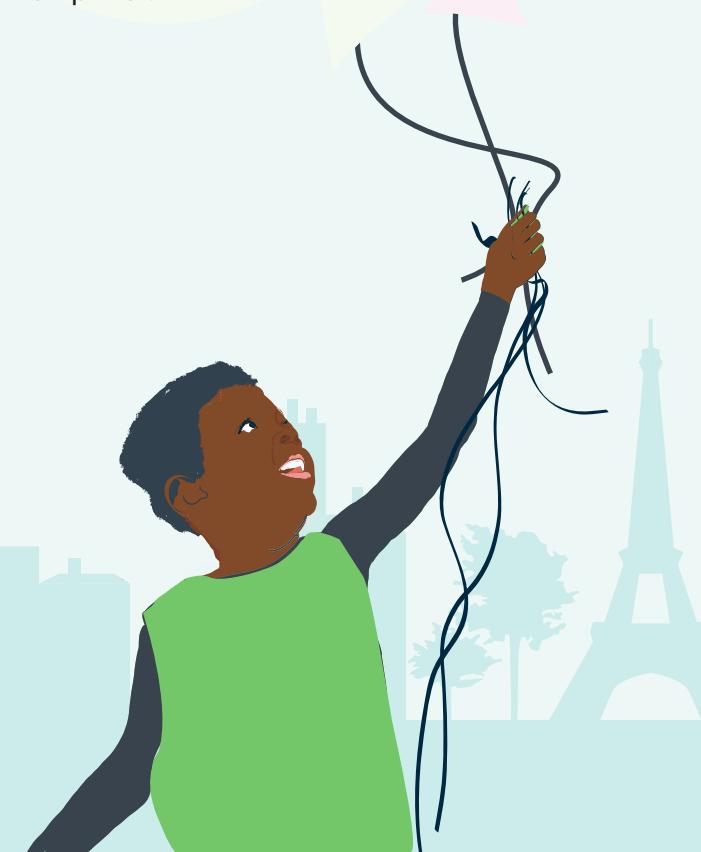
## Droits de l'enfant



## Qu'est-ce que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est un texte de loi qui a été adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1989 pour protéger les droits de tous les enfants du monde, c'est-à-dire toutes les personnes qui ont moins de 18 ans. Elle a été signée et ratifiée par 196 pays (sur 197 en tout).

La CIDE dit que les adultes et les pays doivent toujours faire ce qu'il y a de mieux pour les enfants, dans toutes les décisions qu'ils prennent. C'est ce qu'on appelle « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Pour respecter l'intérêt des enfants, la CIDE détaille ce qu'il faut faire dans 54 articles, qui garantissent vos droits fondamentaux. On les appelle « droits fondamentaux » car ils sont les plus importants, et personne ne peut vous en priver.



## Les 12 principaux droits de l'enfant

### 1 IDENTITÉ

Vous avez le droit d'avoir un nom, un prénom, une nationalité. Personne ne peut vous enlever cette identité, car elle est la preuve que vous existez aux yeux de tous et que vous avez des droits.

### 2 FAMILLE

Vous avez le droit de vivre avec vos parents, vos frères et vos sœurs, de garder contact avec eux, sauf si cela vous fait du mal. Si vous êtes élevé par des personnes qui ne sont pas de votre famille, elles doivent veiller tout autant à votre développement et à votre épanouissement.

### 3 ÉGALITÉ

Vous avez tous les mêmes droits et vous devez tous être traités de la même façon, peu importe que vous soyez un garçon ou une fille, la langue que vous parlez, le pays d'où vous venez, votre couleur de peau, votre religion, la situation de vos parents, etc.

### 4 HANDICAP

Les enfants en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. L'État et les Villes doivent s'assurer qu'ils ont les mêmes droits que les autres enfants et ne subissent pas de discriminations.

### 5 SANTÉ

Les adultes et les États doivent tout mettre en œuvre pour que vous soyez en bonne santé. Vous devez avoir accès à des soins médicaux appropriés, à de l'eau potable, à une alimentation équilibrée et à un environnement sain et adapté à vos besoins.

### 6 ÉDUCATION

Les États doivent permettre à tous les enfants d'aller à l'école gratuitement. L'école doit vous permettre de développer vos capacités, vos connaissances, d'apprendre à respecter les autres et à vivre en paix. Vous avez aussi le droit de vous reposer, de jouer, d'avoir des loisirs et des activités sportives et culturelles.

### 7 VIE PRIVÉE

Vous avez le droit au respect de votre vie privée, c'est-à-dire de votre intimité (votre vie à la maison, vos conversations avec vos amis...). Personne ne peut utiliser des photos de vous sans votre autorisation ou raconter des mensonges à votre sujet.

### 8 JUSTICE

Si vous n'avez pas respecté la loi, la justice doit être adaptée à votre âge et à votre maturité.

### 9 PROTECTION

Personne n'a le droit de profiter ou d'abuser de vous parce que vous êtes des enfants : les adultes et les États doivent vous protéger de l'exploitation sexuelle, du travail forcé, du travail avant l'âge autorisé et de la traite des êtres humains.

### 10 VIOLENCES

Les adultes et les États doivent tout faire pour vous protéger contre les mauvais traitements. Personne n'a le droit de vous faire du mal : ni un adulte, ni un autre enfant. Vous devez être protégés contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles.

### 11 GUERRE

Si les adultes font la guerre, ce n'est pas la faute des enfants. Les enfants doivent être protégés en priorité en temps de guerre. Les États doivent empêcher qu'ils soient exploités en tant qu'enfant soldat.

### 12 PARTICIPATION

Vous avez le droit de donner votre avis sur toutes les décisions qui vous concernent. Pour que ce droit soit respecté, il faut que vous puissiez avoir accès à l'information (école, journaux, Internet...). Grâce à cette information et à ce droit de participer, vous pouvez vous engager par exemple dans un parti politique ou une association pour une cause qui vous paraît importante.